

Les Entreprises

Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)

Une seule déclaration pour 6 formalités

- Effectuer votre DPAE sur internet pour plus de rapidité, de simplicité et en toute sécurité :

<http://www.net-entreprises.fr>

Pour information, depuis le 1er janvier 2012, les entreprises, qui ont adressé plus de 1 500 déclarations d'embauche l'année précédente, ont l'obligation de dématérialiser leurs déclarations préalables à l'embauche (DPAE). Pour en savoir plus :

Déclaration d'embauche cas général

SPECIMEN

- Le Formulaire PDF (1 feuillet), n°10563*05, Cerfa en cours
- Les Informations du formulaire PDF (1 feuillet), n°50253#05, Cerfa en cours

Secteur pharmaceutique

Contribution sur les dépenses de promotion des médicaments :

- Acompte exigible au 1er juin 2012
- Déclaration et paiement au 1er décembre 2011 du solde de la contribution sur les dépenses de promotion des médicaments :
 - Formulaire déclaratif :
 - Guide pratique :
 - Document commun à établir par l'entreprise consolidante et à joindre à la déclaration pour bénéficier d'un report d'abattement :
- Attestation des entreprises mettant à disposition de la main d'oeuvre :

Contribution sur les dépenses de promotion des dispositifs médicaux :

- Acompte exigible au 1er juin 2012
- Déclaration et paiement au 1er décembre 2011 du solde de la contribution sur les dépenses de promotion des dispositifs médicaux :
 - Formulaire déclaratif :
 - Guide pratique :
- Attestation des entreprises mettant à disposition de la main d'oeuvre.

Contribution ONDAM

- La date limite de déclaration de la contribution relative à l'ONDAM (article L. 138-10 du code de la Sécurité sociale) est fixée au 15 février 2009.

Contribution sur le chiffre d'affaires

Document d'information synthétique établi à la date du 15/05/12

Les services concernés des Urssaf sont à votre disposition pour vérifier l'application de cette réglementation à votre cas.

- Le formulaire déclaratif relatif à la contribution sur le chiffre d'affaires (article L. 245-6 du code de la Sécurité sociale) est à retourner à l'Urssaf au plus tard le 15 avril 2012 :
- Le guide pratique :

Contribution dite "sur les ventes directes"

- La date limite de déclaration de la contribution dite "sur les ventes directes" (article L. 138-1 du code de la Sécurité sociale) est fixée au 15 février 2012 :
 - Acompte au titre de l'année 2012 (date limite 1er septembre 2012) :
 - Guide pratique :

Bordereau Récapitulatif des Cotisations (BRC)

- Le Formulaire PDF (SPECIMEN)

Tableau Récapitulatif annexe de la DADS (TR)

- Le Formulaire PDF (SPECIMEN)

Petites et moyennes entreprises de croissance (Gazelles)

- Demande de report partiel de cotisations patronales de Sécurité sociale

Déclaration de conclusion d'un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE)

Déclaration Unifiée de Cotisations Sociales (Ducs) : adhésion au téléversement

- Le Formulaire PDF (1 feuillet), d'adhésion au téléversement

<https://mon.urssaf.fr/pdf/URenLigne-Telereglement.pdf>

Bordereau récapitulatif annuel des cotisations d'accidents du travail membres bénévoles des organismes sociaux

- Le Formulaire PDF (1 feuillet), Cerfa n°11939-01 modèle n°S.2347c
- Les Informations du formulaire PDF (1 feuillet)

Bordereau récapitulatif trimestriel des cotisations d'accidents du travail des membres bénévoles des oeuvres et organismes d'intérêt général

- Le Formulaire PDF (1 feuillet), Cerfa n°11843-02 modèle n°S.2355b
- Les Informations du formulaire PDF (1 feuillet)

Bordereau récapitulatif des cotisations d'accidents du travail

Demandeurs d'emploi qui participent à des actions dispensées ou prescrites par l'anpe.

SPECIMEN

- Le Formulaire PDF (1 feuillet), modèle n°S.2060
- Les Informations du formulaire PDF (1 feuillet, verso 2060i)

Demande d'attestation de versement de cotisations et de fourniture de déclarations des entreprises de travail temporaire

- Le formulaire PDF, Cerfa n°60-3829, modèle n°S2206b

Déclaration de la contribution pour frais de contrôle à l'autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM)

- Le formulaire PDF, Cerfa n°12517-02, modèle n°S2363 A
- Les informations du formulaire PDF, Cerfa n°51064#02

Déclaration de la taxe de solidarité additionnelle pour le financement de la protection complémentaire de la couverture maladie universelle (CMUC)

À compter du 1er janvier 2012, la contribution au financement de la protection complémentaire santé est remplacée par la taxe de solidarité additionnelle. Pour déclarer cette taxe un nouveau formulaire est disponible :

- Formulaire de déclaration et sa notice (1er trimestre 2012) :

En cas de régularisation de la contribution ou de déclaration rectificative au titre de périodes trimestrielles antérieures au 1er trimestre 2012, vous devez effectuer une déclaration rectificative « annule et remplace » pour chaque période trimestrielle concernée. Pour connaître les modalités de régularisation nous vous invitons à consulter le flash infos et à utiliser les formulaires ci-dessous :

- "Flash Infos" Contribution au financement de la protection complémentaire santé 2011 et modalités de régularisation en 2012
 - déclaration rectificative 1er trimestre 2011
 - déclaration rectificative 2ème trimestre 2011
 - déclaration rectificative 3ème trimestre 2011
 - déclaration rectificative 4ème trimestre 2011

Contribution véhicules terrestres à moteur (VTM)

Déclaration bimestrielle relative à la contribution assise sur les primes d'assurance obligatoire des véhicules terrestres à moteur

- Le formulaire, Cerfa 11297*03
- Le guide, Cerfa 50593#03

Entreprises implantées dans un Bassin d'Emploi à Redynamiser (BER) :

- Formulaire de déclaration annuelle de mouvements de main d'oeuvre :
- Formulaire de déclaration à souscrire au titre des salariés recrutés à l'occasion d'une extension d'établissement réalisée dans un BER :
- Notice :